

Ah! sans doute, la misère physique et la morale grandit le monde; mais est-ce la faute de Jésus-Christ ou de ceux qui ne veulent pas de lui? La propriété incréante a-t-elle le droit d'accuser l'impuissance de la propriété chrétienne? Celle-ci, diminuée par l'apostasie d'une portion de la société évangélique, fait ce qu'elle peut, et l'autre portion ne lui laisse pas même la liberté d'action de la charité. Elle n'est donc pas comptable des maux présents; elle ne le sera pas des maux à venir. Que ceux-là guérissent les plaies qui les font!

A continuer.

Aussitôt qu'une pensée vraie est entrée dans notre esprit, elle jette une lumière qui nous fait voir une foule d'autres objets que nous n'apercevions pas auparavant.

ASSEMBLÉE DES MEMBRES DE L'OPPOSITION.

A une assemblée tenue jeudi, le 2 avril 1845, composée des membres suivants de l'assemblée législative du Canada, savoir:

MM. Armstrong, Balwin, Berthelot, Bouthillier, Cameron, Cauchon, Chabot, Chauveau, Desaulniers, Dewitt, Drummond, Lacoste, Lafontaine, Lanier, Latérière, Laurin, Leslie, Merritt, Morin, Méthot, J. S. McDonald, Nelson, Price, Roblin, Rousseau Taché, Thompson.

L'hon. M. Baldwin fut appelé au fauteuil et M. Drummond fut prié d'agir comme secrétaire.

Sur motion du Dr. Taché, secondé par M. Leslie il fut.

Résolu, 1^o.—Que la discussion qui s'est élevée le 27e jour du courant, sur une motion faite par M. Cameron dans la chambre d'assemblée, nous ayant convaincu qu'une correspondance importante a récemment eu lieu au sujet d'un changement proposé dans l'administration provinciale, et le pays en général ayant un profond intérêt à s'assurer de ce que comporte cette correspondance, il devient de notre devoir comme représentants d'une partie considérable du peuple du Canada, d'exiger d'une manière pressante des membres du parti libéral qui ont eu part à cette correspondance, de la communiquer en entier à cette assemblée, s'il l'ont en leur possession.

Plusieurs des membres ayant alors déclaré qu'il était cru généralement que l'hon. M. Lafontaine était partie dans la correspondance en question, ce monsieur fut requis de se conformer au désir exprimé par la résolution qui précède, et sur ce, il produisit les papiers suivants:

1^o. Extrait d'une lettre de l'hon. E. R. Caron à l'hon. L. H. Lafontaine, en date du 7 septembre 1845.

2^o. Lettre de l'hon. E. R. Caron à l'hon. L. H. Lafontaine, en date du 8 sept. 1845.

3^o. Lettre de l'hon. L. H. Lafontaine à l'hon. E. R. Caron, en date du 10 sept. 1845.

4^o. Lettre de l'hon. E. R. Caron, à l'hon. W. Draper, en date du 17 sept. 1845.

5^o. Lettre de l'hon. W. Draper à l'hon. E. R. Caron, en date du 16 octobre 1845.

6^o. Lettre du même au même, en date du 19 nov. 1845.

7^o. Lettre de l'hon. E. R. Caron, à l'hon. W. Draper, en date du 26 sept. 1845.

Ces lettres étant lues par le secrétaire, il fut proposé par M. Bouthillier, secondé par M. Armstrong et

Résolu, 2^o. Que cette assemblée fait ses sincères remerciements à l'hon. Lafontaine pour lui avoir communiqué l'importante correspondance qui vient d'être lue, et cette assemblée pense qu'elle doit déclarer que la nature de la dite correspondance, est telle qu'elle oblige M. Lafontaine de la rendre publique, lorsqu'il sera appelé à le faire à sa place en parlement—et il est ensuite sur motion de M. Cameron, secondé par M. Chabot.

Résolu, 3^o. Que la conduite de M. Lafontaine pendant toute cette négociation a été celle d'un vrai patriote, d'un homme d'état et d'un vrai Canadien, et elle est éminemment calculée pour confronter et rendre encore plus forte la confiance que nous reposons en lui depuis longtemps.

(Signé)

LEWIS T. DRUMMOND,

Secrétaire.

(Vrai Copie),

LEWIS T. DRUMMOND,

Montréal, 2 avril 1846.

CORRESPONDANCE MINISTÉRIELLE.

COPIE.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. CARON A M. LAFONTAINE. Québec, 7 Septembre 1845.

Mon cher ami,—Je me fais un devoir de vous écrire la substance d'une conversation que j'ai eue il y a quelques tems à Montréal, avec M. Draper, dans laquelle il m'a manifesté le désir de voir quelques-uns de nos amis se joindre à l'administration; voici ce dont il s'agit.

Dès l'été dernier, M. Diaper sans être aussi explicite qu'il l'a été cette fois, m'avait fait entendre qu'il serait bien flatté de voir quelques Canadiens-Français faire partie de l'Administration, autres que ceux qui y sont déjà. Il m'avait mentionné Morin comme un de ceux-là; et tout en me disant qu'il regardait comme impossible de vous y voir entrer vous-même, à raison des difficultés personnelles existant entre vous et le gouverneur, il me donna à comprendre qu'il y avait moyen de faire disparaître cet obstacle, en vous

pourvoyant autrement. Quant à M. Baldwin, il parut être sous l'impression qu'il serait disposé à se retirer de lui-même, et semblait même avoir des informations sur le sujet. Je regardai tout cela comme de simples confidences que je devais garder pour moi, vu qu'il ne m'avait pas autorisé à les communiquer. Quelques jours avant mon départ pour Montréal, je reçus de lui une note me rappelant cette conversation et me priant de lui communiquer les difficultés que je voyais à un rapprochement, afin, disait-il, de s'assurer s'il n'y aurait pas moyen de les faire disparaître. Je lui répondis que devant aller à Montréal, je le verrais et lui ferais là ma réponse.

En effet l'ayant rencontré, après avoir fortement insisté sur les avantages que le public en général, et particulièrement la partie française de la population, retireraient d'avoir dans le Conseil du pays des personnes connaissant les besoins de tous et en état d'y pourvoir; après m'avoir représenté le tort que notre isolement causait au Bas-Canada en entier, mais plus particulièrement à notre portion de sa population, il m'a dit qu'il y avait des difficultés, mais qu'il fallait voir s'il n'y avait pas moyen de les surmonter. La première était de pourvoir de situation les nouveaux venus. Là-dessus il m'a dit que Mr. Viger serait facilement induit à se retirer et que M. Papineau ne demandait pas mieux; que ces deux situations devaient être remplies par des Canadiens-Français; il m'a paru désirer voir Morin Président du Conseil, mais à tout événement pour cette place, il voulait un Canadien. Il a parlé de la situation de Secrétaire-Général qui devait être occupée par un de notre origine, et qui, quoique ne faisant pas nominalement partie du ministère, n'en exercerait pas moins une grande influence sur la conduite des affaires. Il a aussi parlé de la situation d'un Assistant-Secrétaire qui fournirait à son homme des émolumens respectables et qui devait être rempli par quelqu'un ayant ou devant avoir un siège dans le Parlement. Voici à peu près tout ce qu'il pouvait offrir pour le moment à nos amis, qu'ils pourraient eux-mêmes ensuite travailler à faire leur part plus considérable.

Une autre difficulté qu'il a signalée était relative à vous-même. A votre sujet il a dit que rien ne lui serait plus de plaisir que de vous avoir pour collaborateur; mais que le gouverneur et vous ne pouvant vous rencontrer, il fallait renoncer à vous voir faire partie de l'Administration tant que Lord Metcalfe serait au pouvoir; mais qu'il serait injuste de sacrifier un homme de votre importance et de votre mérite; que vos amis seraient bien blâmables s'ils le faisaient, mais que l'on était prêt à faire disparaître cette difficulté en vous plaçant de manière à vous satisfaire. J'ai compris ou il m'a dit que l'intention était de vous mettre sur le Banc.

Quant à M. Baldwin, il n'en a pas dit grand chose; mais j'ai compris comme dans la première conversation dont je vous ai parlé, qu'il comptait qu'il se retirerait de lui-même. Il m'a dit qu'il y avait d'autres détails sur lesquels il était sûr que l'on pourrait s'entendre. Tout ceci m'a été dit avec permission de le communiquer, et même avec prière de faire tout ce qui dépendrait de moi pour effectuer un rapprochement et pour engager quelques-uns des nôtres à prendre dans le conseil les sièges que l'on pouvait faire vider pour le moment.

Je dois vous dire que je suis d'avis que l'état dans lequel nous sommes ne peut pas durer.... Ce qu'on nous offre est peu de chose, mais ce pourrait être le commencement de quelque chose de mieux.... Il est très possible que je voie mal les choses, mais il me semble que cette ouverture vaut bien la peine qu'on y réfléchisse; je vous la communique dans cette vue afin que vous y pensiez, avec liberté de la communiquer, mais la chose doit être faite avec discrétion.....

Tout à vous,
ED. CARON.

COPIE.

Lettre de l'Hon. R. E. Caron, à M. Lafontaine (PRIVÉE.)

QUÉBEC, 8 Sept. 1845.

Mon cher ami,—Vous recevrez avec la présente la lettre que je vous ai écrite hier bien à la hâte, mais qui contient pourtant un récit correct, en substance du moins, de ce qui s'est passé entre M. Draper, et moi, et aussi un exposé succinct mais sincère de mes opinions présentes sur l'important sujet qui y a donné lieu. Quelque soit votre manière de voir les choses, que vos vœux s'accordent ou non avec les miennes, j'espère que vous me rendrez la justice de croire que les motifs qui me font agir dans cette circonstance sont honnêtes et désintéressés.

Tout ce que je me suis proposé était de faire part à vous et à M. Morin, de l'ouverture qui m'avait été faite, bien déterminé à ne pas pousser la chose plus loin, si vous êtes d'avis que l'arrangement proposé ou tout autre qui pourrait mettre de nos gens au pouvoir, sont impossibles dans les circonstances. Si tel est le cas, je le regretterai sincèrement, mais je me résignerai et attendrai des circonstances plus favorables.

Quand à la partie de la transaction qui vous regarde, je ne la mentionne sciemment pas, étant d'avis que d'après votre position vous devez regarder cette affaire comme s'il s'agissait d'un autre et que vous n'eussiez rien à y faire personnellement.

Il n'est pas nécessaire de vous dire que ma lettre d'hier est d'une nature confidentielle; qu'elle ne doit être communiquée qu'à Morin et à tels autres amis dont vous êtes sûr, puisque si la démarche entreprise était sans résultat, il serait mieux pour tout le monde que la chose restât entre nous. Ecri-